

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,  
**11 francs** pour trois mois,  
**21 francs** pour six mois,  
**40 francs** pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

## ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C<sup>s</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUE, rue Lepelletier, n° 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — MM. les actionnaires du CENSEUR sont invités à se réunir lundi 8 mai, à six heures et demie du soir, dans les bureaux du journal, rue des Célestins, n° 6.

Lyon, le 5 mai 1848.

L'assemblée nationale est réunie. Dès cet instant commence véritablement une ère nouvelle, inaugurée au milieu de l'agitation des esprits, de la fermentation des idées; agitation naturelle, fermentation inévitable, lorsque pour la première fois un grand peuple appelé tout entier à l'exercice des droits politiques va voir ses représentants élaborer le pacte social qui doit régler désormais sa vie nationale, confondre les intérêts, faire disparaître des hostilités entretenues par de mauvaises lois entre les citoyens.

L'agitation! mais si elle n'existait pas, c'est que nous serions déjà retombés dans l'indifférence des derniers temps; c'est que l'espérance aurait fait place au découragement; c'est que nous n'attendrions rien de la constituante, et, quelle que soit sa composition, on veut espérer.

Qui pourrait dire quelles idées germeront dans cette assemblée où tant de membres sont inconnus les uns aux autres, sont initiés aujourd'hui à la vie publique, quelles triomphent, quelle puissance aura l'action du dehors sur une majorité dont les éléments sont encore ignorés de tous?

Seront-ils à la hauteur de leur mission les étranges représentants choisis dans le parti libéral des derniers temps, parmi les légitimistes arriérés, au sein du juste-milieu qui naguère opprimait la France, ou bien entre les débris de l'Empire? Nous le voudrions, et nous doutons. Sous l'Empire, l'esprit national se résumait dans un homme, le chef et le dieu des soldats. La Restauration n'a laissé à ses partisans qu'un principe, celui du droit divin, en hostilité avec l'esprit de liberté et d'égalité. Les opposants du gouvernement de juillet arrivent avec les pensées restreintes des dernières chambres, avec cette phraséologie aux mots sonores, vide d'idées; tout glorieux de longs discours coulant comme un bain d'eau tiède.

Que peuvent-ils pour l'avenir ces hommes tout parfumés des suaves discours de Mauguin, de Thiers ou de Guizot? Quelle puissance aura Lacordaire avec ses sermons qui ne savent être ni catholiques, ni philosophiques? Quel empire exercera Berryer, ce rayon qui s'éteint? Vers quel pôle se tournera Odilon Barrot maintenant que Thiers n'est plus à son banc? De quel côté portera-t-il son cœur honnête et sa politique pleine d'hésitation qui l'a fait tour-à-tour combattre et accepter les mêmes idées? Où ira Michel (de Bourges) dont les premiers pas furent une erreur, le premier combat une défaite? A quel rôle aspirera Billault qui crut un moment avoir fait la conquête d'un portefeuille, et dont la voix fut si vite étouffée? Et tant d'autres, champions d'un tournoi parlementaire, occupant la tribune pour y briller, sans songer aux intérêts du pays? Tous ces débris de quatre règnes et des derniers parlements pensent n'avoir à faire que de la politique et vont se trouver en face de questions sociales encore mal étudiées.

De la politique! Est-ce qu'il s'agit des mariages espagnols? La dynastie d'Orléans a été balayée, et la France va faire à l'Espagne des intérêts nouveaux. Du droit de visite? L'esclavage est aboli dans nos colonies, et il faudra de bien autres mesures pour assurer l'exploitation et ne pas ruiner nos possessions. De la liberté d'enseignement? L'instruction publique est à organiser tout entière sur de nouvelles bases. D'un chapitre de chanoines? On mettra peut-être en question le budget

des cultes. Du privilège des banques? Il est brisé, et il faut fonder le crédit public. Du travail des enfants? C'est de l'organisation du travail de tous les ouvriers qu'il faut s'occuper. Toute la politique de la dernière chambre a vieilli d'un siècle, et nous ne pensons pas que les hommes usés dans ses mesquines discussions, volontairement enfermés dans le cercle étroit que le ministère traçait autour d'eux, soient bien aptes aux grandes choses qui les attendent. On ne rompt pas facilement les habitudes de la vie parlementaire, on ne s'élève guère tout d'un coup au-dessus de la médiocrité politique dans laquelle on a passé de longues années.

Il faut compter sur l'inconnu, sur les hommes nouveaux; eux seuls pourront aborder avec autorité la grande question du travail qui se dresse aujourd'hui non pas seulement devant l'assemblée, mais devant la société tout entière.

Les partis ennemis attaquent avec acharnement les pensées de M. Louis Blanc sur le travail; discuter, approuver ou condamner, est le droit de chacun; mais il y a dans l'usage qu'on en fait à l'égard de M. Blanc plus de tactique habile que de bonne foi. On voudrait tuer l'idée en déconsidérant la théorie d'organisation, étrangler le principe avec les lacets de la forme, reléguer parmi les utopies une idée juste et vraie au fond, parce qu'on n'a pas encore trouvé le moyen de la réaliser.

Quoi! parce que l'homme qui cherche la solution d'un problème vous paraîtrait ne pas l'avoir trouvée, parce que l'application qu'il vous propose vous semblerait impossible en ce qu'elle restreint la liberté humaine qu'il faut avant tout sauvegarder, vous iriez condamner le principe en vertu duquel cet homme agit! Ce serait imiter l'ignorance des siècles passés condamnant la vapeur parce que ceux qui en avaient reconnu la puissance ne savaient pas s'en servir, suivre l'exemple des juges de Galilée déclarant que la terre ne tournait pas parce que le savant ne pouvait pas apporter la preuve de son mouvement de rotation.

Déclarer qu'une question est mal résolue, est-ce la trancher? Vous avez beau dire que tous ceux qui ont proposé des moyens d'organiser le travail se sont trompés, le problème s'en dresserait-il moins devant vous? Espérez-vous que l'assemblée nationale échappera à la discussion de cette question, la grande affaire de notre temps, qui prime toutes les autres? Croit-on pouvoir dissoudre la commission du Luxembourg, reléguer ses projets dans les cartons de quelque ministère, et dire au peuple: Il n'y a rien à faire pour le moment, l'avenir retrouvera ces matériaux? Non, cela est impossible; l'avenir promis depuis dix ans, c'est aujourd'hui. A la question posée il faut une réponse, même imparfaite; la constituante n'échappera pas à cette nécessité. C'est là que nous attendons les hommes anciens que la coalition légitimiste et juste-milieu a portés à l'assemblée et les hommes nouveaux dont le nom vient de sortir de l'urne électorale. C'est sur ce terrain qu'une lutte s'engagera, et on comprend qu'il y ait quelque agitation dans les esprits, quand tous les regards sont tournés vers le même point, quand tous les intérêts sont en jeu.

KAUFFMANN.

## DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Le commissaire-général du gouvernement provisoire dans le département du Rhône a reçu la dépêche suivante :

« Paris, 4 mai 1848, sept heures du soir.

» L'assemblée nationale s'est réunie aujourd'hui. Elle a commencé la vérification des pouvoirs. Cette opération sera terminée demain.

» La séance a été ouverte, continuée et terminée aux cris unanimes et mille fois répétés de *Vive la République!*

» Un peuple immense se pressait aux abords du palais, sur la place et sur les quais.

» Le gouvernement provisoire et les représentants ont répondu à cet appel en paraissant sur le péristyle, où ils ont été salués par des acclamations universelles.

» Le plus grand enthousiasme règne dans toute la cité. »

## Nouvelles d'Italie.

MILAN, 27 avril. — Un courrier du camp annonce qu'une attaque générale doit avoir lieu aujourd'hui sur toute la ligne. Des lettres de Vicence du 25 avril disent qu'un soulèvement a eu lieu à Udine et que les ennemis qui y avaient pénétré en ont été chassés. Des renforts sont arrivés aux Udinois qui combattent depuis trois jours avec un acharnement extraordinaire. Les Autrichiens sont au nombre de onze mille.

VENISE, le 25. — Une forte canonnade était entendue hier à Portonone. La défense d'Udine continue.

Des secours arrivent. Des lettres de Rovigo du 22 annoncent l'arrivée de trois bataillons d'infanterie romaine, qui se rendent à Padoue. Cinq mille hommes arriveront encore le 28.

Le 29 a eu lieu une rencontre entre deux corps de troupes autrichiennes et italiennes à Bussolingo, entre Peschiera et Veronne. Le combat a été acharné, mais la victoire est restée aux Italiens.

On apprend qu'une division autrichienne tout entière a été enveloppée entre Veronne et le lac de Garde par les corps du général Sonnaz et du duc de Savoie. Radetschi est maintenant complètement renfermé dans Veronne. Cette ville est bloquée de tous côtés par les Piémontais, et les Autrichiens ne pourraient y faire entrer aucun secours sans combat.

## Paris, le 3 mai 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous sommes à la veille du jour où s'ouvriront les travaux de l'assemblée nationale constituante, et chacun interroge, avec une impatience mêlée tout à la fois d'appréhension et d'espoir, la pendule qui marque les heures qui nous séparent encore de l'ouverture de ces travaux. Quelques réunions partielles de représentants ont déjà eu lieu; mais nulle part ces réunions n'ont dépassé le chiffre de quinze à vingt membres, de sorte qu'il est bien difficile d'asseoir une opinion sur ce qui a pu se faire, se dire et se décider dans ces réunions. Il faut reconnaître d'ailleurs que nous nous trouvons placés sur un terrain si nouveau pour la plupart de ceux qui y marchent, que les uns et les autres hésitent, sinon à s'y aventurer, au moins à émettre un avis sur la conduite à tenir. Vous rencontrez beaucoup de gens qui vous disent: « Eh bien! qu'allons-nous faire? » Et jusqu'à présent il n'y a peut-être personne qui ait osé répondre à cette question, tant c'est chose difficile de se reconnaître dans l'espèce de labyrinthe politique où nous jette le résultat des élections.

Nous dirons avec une très vive satisfaction que les dispositions manifestées par les membres de l'assemblée qui sont déjà arrivés à Paris annoncent de leur part un très ferme désir de concourir sérieusement à l'édification de la République. Tous sont disposés à marcher et ne demandent qu'une chose, c'est qu'on ne veuille pas les forcer à marcher trop vite; ils sont bien décidés à agir, à donner des garanties au pays, à accorder à la démocratie tout ce qu'elle peut exiger; mais ils demandent qu'on leur laisse la liberté de leurs mouvements et toute l'indépendance de leur action.

Si la question doit se poser ainsi, si l'on est sincèrement décidé à ne pas marchander à la République les conditions d'existence qui doivent assurer sa durée, nous attendons d'excellents résultats des délibérations de l'assemblée nationale. Nous savons bien qu'il y a quelques hommes qui, préoccupés de cette idée qu'on pourrait vouloir faire reculer la révolution, voudraient, pour combattre cette tendance, tout précipiter et tout brusquer. Cette opinion peut être fort consciencieuse, mais nous ne la partageons pas. Les idées républi-

## FEUILLETON DU CENSEUR. — 6 MAI 1848.

## LA MANSARDE.

Vivent la jeunesse et la pauvreté!... Vingt ans, une mansarde, l'amour et l'eau claire! Vivent la jeunesse et la pauvreté! On déjeune peu. On dine moins, mais une grisette et la Chaumière, voilà le bonheur!... A vingt ans, on a les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité. On croit aux femmes, à l'amour, à la gloire; on désire, on espère, on attend tous des hommes et des événements. On partage gaiement son grabat, le feu absent, la chaise branlante et tout son luxe de pauvreté avec l'ami plus pauvre encore; ce qui n'est pas trop dire, car on trouve presque toujours plus pauvre que soi.

— Fi des riches! Natures mangées ou corrompues! Ils ne connaissent pas tous nos bonheurs! Ils ne vivent pas, ils végètent! Ils vivent de la vie animale; de la vie intelligente, point! Vieux avant l'âge, blasés pour avoir trop joué, ils ne savent rien, parce qu'ils n'ont point désiré. Fi des riches! Vivent les pauvres!

Frédéric, seul dans sa petite mansarde, stoïquement assis sur une chaise dépaillée, dont les pieds chancelants menaçaient de se développer inopinément sous le poids cependant léger de l'étudiant, Frédéric fumant un délicieux cigare, pur Havane, que lui avait donné un ami qui venait de toucher la pension paternelle, Frédéric, disons-nous, qui paraissait avoir peu diné, et feignait de trouver de la chaleur à deux tisons fumants qui se baisaient tristement au milieu de l'âtre, se consolait par ces réflexions philosophiques, faites à haute voix, du piteux état de sa bourse, de la froideur de sa mansarde et des tiraillements de son estomac.

Frédéric Dumont, fils d'un ancien militaire qui avait pris sa retraite dans le Poitou, était venu faire son droit à Paris. Son brave père, pensant que, depuis qu'il n'y avait plus chance d'obtenir des coups de sabre, il n'y avait plus que de l'eau à boire dans le métier de soldat, avait préféré pousser son fils dans le barreau. Tant qu'il y aura des hommes civilisés, il y aura diversité d'intérêts; donc il y aura des procès. Mais le vieux militaire, en envoyant son fils à Paris, avait peu gâché sa bourse: il lui avait fait compren-

dre qu'il avait le bonheur, lui, vieux soldat, couvert de blessures et accablé de rhumatismes, de toucher douze cents francs de retraite, avec lesquels il devait tenir convenablement sa maison, nourrir lui et sa femme, entretenir, doter et marier trois jolies filles élevées à Saint-Denis. Or, avec toute l'économie imaginable, il ne pouvait rester beaucoup pour le pauvre Frédéric.

Le jeune homme avait de la raison, un excellent cœur; il promit de travailler avec ardeur, de dépenser le moins possible; il embrassa ses jolies sœurs, essuya une larme furtive, tandis que sa mère le pressait dans ses bras en laissant éclater ses sanglots, serra la main du vieux soldat, dont une larme venait aussi mouiller la moustache grise, et il partit pour la grande ville.

C'est là que nous le retrouvons, joyeux malgré sa pauvreté, travaillant avec courage et ayant encore des heures de plaisir à bon marché; écrivant à sa famille qu'il était heureux comme un roi, et qu'il ne manquait de rien, et cela souvent quand il n'avait pas déjeuné la veille, ou lorsqu'il avait la perspective de ne pas dîner le lendemain. C'était là un bon et loyal garçon plein de cœur et de courage.

Comme nous l'avons dit, un soir, pour se maintenir dans ses bonnes dispositions, il philosophait gravement.

— Et après tout, disait-il encore en secouant la cendre de son cigare, qu'est-ce que la vie? Un repas, où chaque convive vient prendre sa place avec plus ou moins d'appétit. Les uns se jettent gloutonnement sur la première service, et s'aperçoivent tristement qu'ils n'ont plus faim quand arrivent les mets délicats. D'autres, fins gourmets, procèdent avec prudence; ils choisissent, ils goûtent à toutes choses, et arrivent au dessert, l'estomac encore léger, l'appétit satisfait sans être ému. Ceux-là sont les habiles et les heureux. Quant à moi, je suis encore au premier service; je n'ai guère touché qu'au potage, et si le repas est bon, pardieu! j'espère bien, ma sagesse aidant, n'en prendre que les meilleurs mets et les meilleurs vins.

Et, ce disant, Frédéric, en attendant les vins fins du repas de la vie, prit et porta à ses lèvres la modeste cruche ébréchée remplie, par son honnête femme de portière, de cette eau fade et peu limpide que les Auvergnats puisent au courant de la Seine.

Frédéric allait prendre son second cigare et continuer sans doute son

monologue, lorsque sa porte, qu'il ne fermait jamais, tant il avait de bonnes raisons pour ne pas craindre les voleurs, s'ouvrit brusquement. Une femme entra précipitamment, referma la porte et parut écouter attentivement si nul bruit ne se faisait entendre sur l'escalier.

Frédéric, grandement surpris, s'était levé et restait debout. L'étrangère alors se retourna, et apercevant le jeune homme, elle poussa un faible cri, joignit les mains et se laissa tomber en murmurant :

— Au nom du ciel, Monsieur, sauvez-moi!

— Comment donc, Madame?... certainement... je ne demande pas mieux que de vous sauver, si je le puis.

En prononçant ces mots, Frédéric releva la dame. Elle se laissa tomber sur la chaise qu'il venait de quitter et cacha sa figure dans ses mains.

Notre jeune homme, tout étourdi de cette brusque apparition, cherchant à se rendre compte de ce qui lui arrivait, commença d'abord par examiner sa visiteuse inconnue.

— Peste! pensa-t-il, autant que j'en puis juger par ce que me laissent entrevoir ces deux petites mains blanches, dont elle se fait un voile, c'est une bien jolie femme... Une toilette de nymphe... des cheveux d'ébène... un cou ravissant... Mais qui diable cela peut-il être?... Une toilette élégante... mais ni chapeau ni chapeau... en voisine; cependant un air de distinction... Mais il est dix heures du soir... elle vient me demander de la sauver... de quoi d'abord? de qui?...

La jeune femme releva vivement la tête et parut écouter avec anxiété. Son joli visage trahissait une violente inquiétude, qui cependant ne lui ôtait rien de son charme. Peu à peu, rassurée sans doute par le calme qui régnait dans la maison, elle parut respirer librement; ses traits s'embellirent d'une expression de joie et de reconnaissance, et se tournant à demi vers Frédéric, elle joignit les mains avec une grâce charmante, en disant :

— Oh! Monsieur, que je vous remercie!...

— En vérité, Madame... il n'y a pas de quoi, répondit le jeune homme qui se rompit la tête pour deviner quelle espèce de service il avait rendu à la belle inconnue.

Mais, après tout, elle était jolie comme un ange. Un peu de fatuité aidant, — qui n'est pas un peu fat à vingt ans! — il pensa vaguement qu'il y aurait peut-être une récompense pour un dévouement qui lui avait si peu coûté. Il s'approcha donc de la jeune femme avec courtoisie, le sourire aux

aines, comme théorie, ne sont pas chose nouvelle pour la France ; mais, comme application, il faut bien le reconnaître, tout ce qui découle de ces principes si différents de ceux sur lesquels reposait l'ordre ancien est nouveau pour nous, et il faut d'abord en faire apprécier les avantages. Qu'on procède donc avec sagesse, avec circonspection ; mais que cette sagesse et cette circonspection ne cachent pas l'arrière-pensée de nous faire rétrograder et de remettre en question ce qui a été souverainement décidé par la révolution du 24 février dernier.

Nous espérons que la très grande majorité des membres de l'assemblée constituante abordera demain, avec ces sentiments, les graves travaux dont cette assemblée va être saisie ; et, s'il en est ainsi, nous entrevoions avec une entière sécurité l'avenir qui est réservé à notre pays.

Plusieurs fois déjà, depuis le 24 février dernier, la tranquillité de Paris a été troublée par des agitations assez sérieuses ; dans plusieurs de nos départements, des troubles assez graves ont également éclaté. Nous ne sommes pas surpris de ces agitations et de ces troubles ; nous dirons même qu'il faut bien s'attendre à des manifestations qui ne mettront pas l'ordre public en péril, mais qui plus d'une fois encore pourront donner des inquiétudes aux hommes qui demandent par-dessus toutes choses qu'on les laisse dormir tranquille et qu'on les gouverne de manière à ce que leur digestion ne soit jamais troublée. Quand une société a été aussi profondément ébranlée que la nôtre, il est bien rare que le calme rentre dans les esprits, et que par conséquent les populations se montrent, sur tous les points du pays, confiantes et pacifiques, avant qu'il se soit écoulé un peu de temps, avant que des mesures aient été prises pour donner satisfaction à tous les besoins et à tous les intérêts légitimes. Il en serait autrement si tous les membres qui composent notre grande famille française étaient également honnêtes, également désintéressés, également exempts de toute passion mauvaise. Malheureusement l'humanité n'est pas parfaite, et à côté des hommes les mieux intentionnés, si nombreux qu'ils soient, il suffit quelquefois d'un esprit inquiet, turbulent, pour semer l'agitation et par suite la discorde.

En juillet 1830, notre société politique n'avait certainement pas été aussi profondément remuée qu'elle vient de l'être ; et cependant, il faut bien se le rappeler, pendant les deux ou trois années qui suivirent l'établissement du régime nouveau, il ne s'écoula pas pour ainsi dire un seul mois sans que la France ne ressentit quelque secousse, sans que des désordres n'éclatassent sur quelque point de son territoire. Il n'est donc pas extraordinaire que des troubles aient marqué et même ensanglanté, en quelques endroits, les deux mois si difficiles à traverser par lesquels nous venons de passer. Si même l'on veut bien réfléchir aux catastrophes qui pouvaient suivre le renversement autour duquel tant d'intérêts s'étaient ralliés et la proclamation d'un ordre de choses qui a effrayé ces mêmes intérêts en même temps qu'il éveillait dans tous les cœurs et dans toutes les imaginations des idées, des ardeurs, des impatiences qui ne sauraient être immédiatement satisfaites, il faut remercier la Providence d'avoir épargné à notre pays des spectacles plus douloureux encore que ceux déjà bien tristes dont nous avons eu à nous affliger.

L'affranchissement de la République, son organisation rencontreront sans doute encore plus d'une difficulté nouvelle ; nous aurons sans doute à passer par plus d'une crise, mais c'est là la destinée inévitable de l'humanité : elle n'enfante qu'au milieu des douleurs, heureuse d'avoir souffert quand elle voit s'accomplir de grandes choses et quand il reste des traces glorieuses et durables de ce qu'elle a enfanté.

On rencontre, à chaque pas qu'on fait dans la capitale, des hommes qui vous disent très mystérieusement : « Eh bien ! savez-vous quelque chose sur le coup de main qui doit être tenté demain contre l'assemblée nationale ? » On dirait, à entendre ces hommes-là, que nous sommes à la veille de quelque grande catastrophe politique, et que l'assemblée nationale devra s'estimer très heureuse si demain la force armée est assez puissante pour protéger ses délibérations.

Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu à employer la force armée pour cela. Très certainement, il y a dans Paris un certain nombre d'hommes qui sont peu satisfaits de la marche du gouvernement ; ils le disent assez haut chaque jour dans les clubs qu'ils président ou qu'ils fréquentent, et auxquels ils attirent le plus de monde possible pour qu'on sache parfaitement à quoi s'en tenir sur ce point. Mais ce qui doit rassurer complètement sur les intentions et les projets de ces hommes-là, c'est, d'une part, qu'ils ne sont pas très nombreux ; c'est, de l'autre, qu'ils sont divisés entre eux sur ce qu'ils doivent faire. Les uns voudraient que, sans plus attendre, on empêchât l'assemblée nationale de se constituer ; les autres sont, au contraire, d'avis qu'une agression immédiate contre un corps politique qui n'a pas encore fonctionné ne saurait se justifier devant le pays. Il est plus probable que c'est l'opinion de ces derniers qui l'emportera, et que l'ouverture de l'assemblée nationale aura lieu demain sans qu'aucune violence ou qu'aucun désordre vienne marquer l'inauguration de ses travaux.

M. Jules Favre, secrétaire-général du ministère de l'intérieur, vient de donner sa démission. Quand il a accepté les fonctions qu'il

a remplies pendant deux mois au milieu de circonstances des plus difficiles, M. Jules Favre avait déclaré qu'il ne les garderait qu'aussi longtemps que son concours serait nécessaire, et qu'il ne serait pas appelé, par des devoirs plus sérieux, à les résigner. Ayant été nommé représentant du peuple, il a pensé que le moment était venu de se dégager des obligations qu'il avait acceptées, et il vient de prier M. le ministre de l'intérieur de pourvoir à son remplacement.

On ne sait pas encore sur qui M. Ledru-Rollin a jeté les yeux pour remplacer M. Jules Favre.

M. Marjot-Vallée, commandant l'artillerie de la garde nationale de Rouen, a adressé à divers journaux de Paris, qui ont accueilli des récits exagérés sur les événements de Rouen, une lettre dans laquelle il affirme sur l'honneur l'exactitude des faits suivants : 1° que, dans la rue des Arpents, il n'a été tiré par son ordre contre la barricade élevée dans cette rue que quatre coups de canon à boulet, et qu'il n'y eut aucune victime ; que d'ailleurs, avant d'en venir à cette terrible extrémité, il avait usé à l'égard des insurgés de tous les moyens de persuasion possibles ; 2° qu'une 2° batterie qui se trouvait à l'entrée de la rue Martainville n'a pas fait feu, non plus qu'une section placée à la barrière du Mont-Riboudet ; 3° enfin, qu'à la barricade de la rue Saint-Julien, où se trouvait le plus fort rassemblement, quinze coups de canon à boulet et pas un à mitraille ont été tirés en plein dans la barricade qu'ils ont démolie, mais sans faire aucune victime.

Ces faits, dit M. Marjot-Vallée, sont de notoriété, à Rouen, parmi tous les acteurs de ces tristes conflits, de quelque côté qu'ils se trouvaient. Si ma parole à cet égard ne vous suffisait pas, je pourrais recourir au témoignage des citoyens Deschamps et Félix Avril, qui vous diront si je suis capable d'altérer la vérité.

M. le ministre de la justice vient d'adresser à M. Sénard, procureur-général près la cour d'appel de Rouen, une lettre dans laquelle il l'informe que M. le ministre des finances a déclaré, en séance du gouvernement, que la mesure de la réunion des banques lui permet de venir en aide à l'industrie, à la fabrique, par conséquent aux ouvriers, sur lesquels se portent toutes les sympathies du gouvernement provisoire.

Les besoins de la ville de Rouen seront satisfaits, dit le ministre, par le moyen du comptoir et de la banque. Ce n'est pas seulement la somme de deux millions ou de trois qui pourra être avancée, mais, dans la limite du possible, tous les crédits qui pourront ranimer l'industrie.

Je vous écris sous la dictée du ministre des finances, dont toutes les pensées se portent sur les grands centres de populations ouvrières, qu'environne notre plus constant intérêt.

Nous lisons dans le *National de l'Ouest* du 1<sup>er</sup> mai :

La tranquillité est entièrement rétablie dans notre ville. Depuis vendredi, il n'y a eu de rassemblements nulle part. Hier, le temps était beau, et nombre de familles, hommes, femmes et enfants, se promenaient dans tous les quartiers. On sait que l'enquête sur les élections est commencée ; cette satisfaction donnée à l'opinion publique a calmé tous les esprits.

Nous lisons dans le dernier numéro du *Progrès de Rennes* :

Le résultat du scrutin d'Ille-et-Vilaine ne pouvait point être accepté dans la libérale ville de Rennes sans une émotion profonde dans toutes les classes de la société. Hier et avant hier au soir, de nombreux groupes de citoyens se sont rendus sur la place de l'Évêché comme pour témoigner de leur mécontentement. Le commissaire du gouvernement, prévenu que ces manifestations devaient avoir lieu, avait fait inscrire sur la porte de l'Évêché ces mots : *Propriété nationale*, afin de rappeler les citoyens à un devoir que tous, au reste, étaient dans l'intention de respecter. Tout s'est borné à quelques cris : *A bas Saint-Marc ! à bas le courtier d'élections ! à bas les satisfaits !* et à quelques sifflets. Le commissaire a dû se rendre sur la place et a été salué par les cris de vivat et le chant de la *Marseillaise*.

Hier au soir, on avait cru un certain déploiement de forces nécessaire afin d'empêcher tout cri ; les mêmes cris et les mêmes chants se sont fait entendre. Le charivari a passé devant les soldats de la ligne et les gardes nationaux, qui n'ont eu aucune peine à l'éloigner des murs de l'évêché, désarmés eux-mêmes par les cris de *Vive la ligne !* et de *Vive la garde nationale !* Dans un temps de discussion libre, ces manifestations sont regrettables ; car l'expression de la souveraineté du peuple est respectable même lorsqu'elle a été surprise.

### Pièces officielles. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ. DÉCRETS CONCERNANT LES COLONIES.

Le *Moniteur* du 3 mai contient divers décrets dont le but est

de pourvoir aux premiers besoins qui naîtront de l'affranchissement de l'esclavage aux colonies. Nous nous bornons, vu leur étendue, à indiquer sommairement l'objet de chacun d'eux.

Le 1<sup>er</sup> organise un système de secours mutuels entre les affranchis et crée des crèches et des salles d'asile.

Le 2<sup>me</sup> institue des écoles gratuites dans chaque commune.

Le 3<sup>me</sup> établit dans chaque ressort de justice de paix un jury de six membres, qui sera renouvelé par tiers tous les mois, et dont les membres seront tirés au sort sur les listes électorales des communes du canton. En matière civile, il aura pour principale mission de concilier les partis ; à défaut de conciliation, il prononcera sur simple citation et sans frais. Les condamnations au-dessous de 300 f. seront sans appel. En matière pénale, le jury pourra prononcer des amendes de 5 à 100 f. sans appel.

Le 4<sup>me</sup> organise des ateliers nationaux.

Le 5<sup>me</sup> interdit la mendicité et le vagabondage.

Le 6<sup>me</sup> institue des caisses d'épargne à l'imitation de celles de France.

Le 7<sup>me</sup> ordonne une nouvelle répartition de l'impôt personnel après l'émancipation.

Le 8<sup>me</sup> institue un système de récompenses destinées à encourager les travailleurs.

Le 9<sup>me</sup> apporte aux dispositions concernant les hypothèques et l'expropriation forcée des modifications dont le but est de donner la facilité de réaliser les hypothèques par la réquisition de mise aux enchères, par la surenchère ou la vente sur saisie réelle.

Le 10<sup>me</sup> supprime dans les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion les conseils coloniaux, ainsi que les fonctions de délégué des colonies. Il supprime également les conseils-généraux du Sénégal et des établissements français de l'Inde.

Le 11<sup>o</sup> autorise les commissaires-généraux de la République dans les colonies à statuer par arrêtés sur les matières énumérées dans l'art. 3, paragraphes 2, 3, 4 et 8, et dans les art. 4, 5 et 6 de la loi du 24 avril 1833.

Le 12<sup>o</sup> abolit la censure des journaux et autres écrits, et décide qu'à l'avenir tous les journaux pourront être imprimés et publiés sans autorisation préalable, et ne pourront être suspendus ou révoqués administrativement ; de même tous écrits non condamnés par les tribunaux pourront être librement introduits dans les colonies.

A la suite de ces décrets, nous trouvons dans la partie officielle du *Moniteur* une instruction du gouvernement provisoire pour les élections dans les colonies. Aux termes de cette instruction, le nombre des représentants sera de 3 pour la Martinique, 3 pour la Guadeloupe, 1 pour la Guyane, 3 pour l'île de la Réunion, 1 pour le Sénégal et dépendances, 1 pour les établissements français de l'Inde. L'instruction ne fixe pas l'époque où auront lieu les élections ; elle se borne à dire qu'elles devront se faire dans le plus bref délai possible après la libération des esclaves.

Par un décret du gouvernement provisoire en date du 2 mai, les banques de Nantes et de Bordeaux sont réunies à la banque de France aux mêmes conditions que l'ont été les autres banques.

Un autre décret confère le soin, pour l'avenir, de distribuer les récompenses nationales à la mairie de Paris.

Un décret du même jour apporte d'importantes modifications à l'organisation de la cour des comptes. Voici les principales :

Le nombre des conseillers maîtres est réduit de 18 à 12 ; celui des conseillers référendaires de 1<sup>re</sup> classe, de 18 à 13 ; celui des conseillers de 2<sup>e</sup> classe, de 62 à 55. Chaque chambre ne pourra juger qu'à trois membres au moins. Les autres articles régissent l'avancement ; ils assurent les droits de l'ancienneté.

Suivent quatre arrêtés du ministre des finances, dont le premier révoque de leurs fonctions : MM. Barthe, premier président de la cour des comptes ; ancien pair ; Barada et Bignon, conseillers-maîtres à la même cour, anciens députés ; Rivière de Larque, conseiller référendaire de 1<sup>re</sup> classe, ancien député ; Peyre et de Loynes, conseillers référendaires de 2<sup>e</sup> classe, anciens députés ; de Fiers, Trubert et Bresson, conseillers référendaires de 2<sup>e</sup> classe.

Par la même arrêté, la démission de M. Ch. Teste, conseiller référendaire de 2<sup>e</sup> classe, est acceptée.

Le second de ces arrêtés met à la retraite MM. Delaie, président de chambre à la cour des comptes ; Paquier, conseiller maître à la même cour ; Dupont, Pierret, Du Boy, Hue de Grosbois, Dupare, Régnaud, conseillers référendaires de 1<sup>re</sup> classe ; de Guernon et Wasset, conseillers de 2<sup>e</sup> classe.

Par le troisième arrêté, M. Savin de Surgy, conseiller maître, est nommé président de chambre à la cour des comptes ; MM. Luzier de la Mothe (à l'ancienneté), Grandet (au choix), de Guerny (à l'ancienneté), Adolphe Perrin (au choix), conseillers de 2<sup>e</sup> classe, sont élevés à la première classe ; MM. Jean-Louis Receveau, ancien comptable, François-Martin Bougrain, ancien notaire ; Thierry (de Metz), ancien comptable, sont nommés conseillers de 2<sup>e</sup> classe.

Enfin, par le quatrième arrêté, M. Goussard, premier secrétaire du parquet de la cour des comptes, est nommé substitut du procureur-général.

lèvres, et, passant une main dans ses cheveux, il s'inclina en ajoutant :

— Je voudrais pour beaucoup, Madame, que vous m'indiquiez un moyen de mériter, mieux que je ne l'ai fait, le gracieux remerciement que vous venez de m'adresser.

— Monsieur... dit la jeune femme après un peu d'hésitation, vous pouvez faire beaucoup pour moi... si vous me permettez de passer la nuit ici.

— Comment donc ? mais c'est moi, madame, qu'une telle demande comble de joie.

Et, enhardi sans doute par cette étrange demande, Frédéric essaya de prendre une des jolies mains de l'inconnue ; mais la jeune femme la retira vivement. Un regard étincelant, un regard de duchesse offensée, déconcerta passablement Frédéric. Cependant cette colère fut rapide comme l'éclair ; l'inconnue baissa la tête et dit d'une voix émue :

— Vous devez, il est vrai, avoir de moi une étrange opinion... mais, croyez-le, monsieur, quelque singulière que vous paraisse cette scène, je ne mérite ni vos soupçons ni votre mépris... Et si vous m'aidez à me soustraire à un affreux malheur, à la mort peut-être... si vous secourez une femme qui vient à vous et se confie à votre honneur, Dieu vous tiendra compte de cette bonne action, et mon cœur ne l'oubliera jamais.

— Ah çà ! mais, pensa Frédéric, une femme entre chez moi à dix heures du soir, me demande à y passer la nuit... et ce n'est pas... Au fait, elle a un regard... un certain air... J'y perds mon grec et mon latin.

La jeune femme, que le silence de Frédéric inquiétait, se leva en disant :

— Je vois que je vous importune... Vous ne me connaissez pas ; je n'ai nul droit à votre pitié... et, quoi qu'il doive m'arriver, je vais...

— Restez... restez, madame ! dit vivement Frédéric, je n'ai pas besoin de savoir qui vous êtes, et ne veux point connaître vos secrets. Vous êtes femme, moi me demandez aide et assistance... Restez... Frédéric Dumont ne doit consulter que son cœur quand il peut secourir ceux qui souffrent, et il vous respectera comme une sœur.

— Frédéric Dumont ? dit la jeune femme avec une surprise pleine d'émotion ; vous êtes Frédéric Dumont ?

— Oui, madame.

— De Poitiers ?

— Vous me connaissez, madame ?

— Non... non pas moi, reprit-elle vivement... Pardon, monsieur ; mais

ce nom se rattache à un souvenir... Plus tard, vous saurez pourquoi il m'a

causé une si vive surprise... et comment il ne m'est pas inconnu.

— Mais cependant... ce trouble...

— Plus tard, Monsieur, plus tard ; ne demandez rien en ce moment, je vous en supplie.

— Eh bien ! soit, Madame, j'obéis. Ainsi donc, vous passerez la nuit ici, et, si vous le voulez, les jours suivants. Si je puis vous être utile, disposez entièrement de moi... Quelque chose me dit au fond du cœur que je dois vous être tout dévoué.

— Oh ! soyez béni, Monsieur, pour tant de générosité !

— Ne parlons plus de cela... Tenez, Madame, approchez-vous du feu... il y en a bien peu... c'est que malheureusement je ne m'attendais pas à l'honneur de votre visite... et vous arrivez juste à la fin du trimestre... Vous ne savez peut-être pas qu'à cette époque-là, la bourse de l'étudiant est un vaste désert...

— Monsieur, dit la jeune femme, qui ne put s'empêcher de sourire, croyez que je n'abuserai pas de votre noble hospitalité, et que je ne veux vous causer aucune dépense.

— Oh ! ne craignez pas, Madame, et, tant que vous serez ici, vous ne manquerez de rien. J'ai des amis... pour moi, je ne voudrais pas mettre leur amitié à l'épreuve ; mais, pour vous, c'est autre chose, c'est un devoir... Mon Dieu ! je vous demande mille fois pardon... Mon appartement est si mal rangé...

— Aujourd'hui, pour moi, il vaut plus qu'un palais.

— Vous êtes trop honnête.

En répondant, son regard, malgré lui, se fixait sur les deux plus jolis pieds qu'il eût jamais vus et qui s'approchaient du tison presque éteint. Il se gratta l'oreille et fit deux ou trois tours dans sa chambre pour s'assurer s'il n'y aurait pas quelques bribes inflammables à jeter dans le foyer ; mais déjà trop souvent il avait eu recours aux emprunts forcés, et il ne restait plus rien.

Onze heures sonnèrent à la paroisse voisine. La jeune femme était immobile et rêveuse ; Frédéric se rapprocha d'elle.

— Pardon, Madame, vous avez sans doute besoin de reposer... ; le lit n'est pas très bon... mais enfin, à la guerre comme à la guerre.

L'inconnue tressaillit ; une vive rougeur monta à son front.

— Oh ! je vous remercie, Monsieur... mais je suis bien sur cette chaise...

et j'y passerai la nuit.

— Point du tout, Madame, je ne le souffrirai pas. Voici votre appartement ; moi, je passe dans le mien. J'ai encore à travailler pour mon examen pendant une partie de la nuit... et ensuite je me jetterai... sur mon lit de repos. Vous pourrez même tirer le verrou de cette porte qui conduit chez moi... et maintenant, Madame, bonne nuit...

Frédéric, souriant et faisant les honneurs de chez lui en vrai grand seigneur, prit un petit bougeoir de cuivre qui avait perdu son manche, y plaça une chandelle neuve, l'alluma et salua courtoisement la jeune femme.

— Mais, monsieur, je ne puis consentir à ce que pour moi...

— Ah ! madame, y songez-vous ? reprit Frédéric avec une aisance charmante ; est-ce qu'un lit de repos ne me convient pas aussi bien que celui-ci ? Bonsoir, madame.

Il rentra dans ce qu'il nommait son appartement, dont il eut soin de fermer promptement la porte. Or, cet appartement était un petit cabinet de deux mètres carrés, ayant près du plafond une petite lucarne qui jouait assez bien l'ogive, pour meubler une table boiteuse, et pour lit de repos un vieux tabouret recouvert en cuir.

Frédéric posa sa chandelle sur la table, s'assit sur le tabouret, et resta un moment les yeux fixés sur la porte qui le séparait de la belle inconnue.

— Prestipiti ! pensa-t-il, ce que je fais là est romain... pourvu que je ne sois pas dupe et que je ne passe pas près d'elle pour un imbécille... Bath ! il ne faut jamais avoir honte de la vertu, et tôt ou tard elle obtient sa récompense... C'est égal... c'est dommage... elle est jolie !

Il se leva doucement et alla écouter contre la porte. Il entendit la jeune femme aller et venir d'un pas léger ; elle avait fermé la porte de l'escalier, en dépit de la séparation, Frédéric la voyait avec les yeux de l'imagination, cette jolie voisine si élégante et si gracieuse ! Sa tête commençait à se monter et sa raison à battre la campagne ; sa main, un peu tremblante, s'avancait vers le bouton de la porte, lorsqu'il entendit glisser doucement le verrou qui l'enfermait.

Il se gratta l'oreille et retourna s'asseoir sur son tabouret en disant :

— Décidément, la vertu la plus robuste peut succomber, et le secret de beaucoup de vertus est dans un verrou tiré à propos. Pauvre humanité !

(La suite à un prochain numéro.)

Sur l'application aux colonies des dispositions qui régissent en France  
le recrutement de l'armée, l'inscription maritime et la garde nationale.

Citoyens,

Les décrets que vous avez rendus sur les colonies en font aujourd'hui une partie intégrante du territoire de la République. En les régénérant par l'abolition de l'esclavage, vous avez voulu qu'elles fussent au plus tôt fraternellement assimilées à la mère-patrie, en substituant progressivement le régime du droit commun au régime exceptionnel sous lequel elles ont été si long-temps placées.

L'une des premières mesures à prendre d'urgence doit être celle qui aura pour objet d'appeler immédiatement la population que vous venez de rendre à la liberté à concourir à la défense de la patrie.

Le régime des milices, approprié à un état de choses qui n'existe plus, doit disparaître et faire place à un ensemble de dispositions qui aura pour effet d'appliquer aux colonies les lois qui régissent en France le recrutement de l'armée, l'inscription maritime et la garde nationale.

Faire participer tous et chacun à la dette de sang qui pèse sur les enfants de la mère-patrie; mettre à profit, dans l'intérêt de la France, la population nombreuse aux colonies, et surtout au Sénégal, qui se livre à la navigation et à la pêche, population qui nous échapperait peut-être aujourd'hui si elle n'était point placée immédiatement dans le droit commun; appeler enfin la totalité des colons au maintien de l'ordre et de la tranquillité intérieurs, tels sont les principes généraux qui militent en faveur du projet de décret qui est ci-joint.

Ce projet a été élaboré dans le sein d'une commission composée d'hommes compétents, officiers-général et autres; il a d'ailleurs été pour ainsi dire sanctionné à l'avance par des colons qui; entendus devant la commission de l'abolition de l'esclavage, ont exprimé cette opinion que l'application du recrutement et de l'inscription maritime serait un moyen de diminuer les préjugés de couleur et de faire entrer les noirs plus avant et plus rapidement dans notre civilisation par l'éducation réglementaire.

C'est donc avec confiance que je soumetts à votre approbation le projet de décret ci-annexé.

Le *Moniteur* annonce à la suite de ce rapport que le décret qui s'y réfère sera publié demain seulement.

### Afrique française.

Si-Mustapha-ben-Lais, notre caïd à Milah, a été assassiné. Ce chef avait l'habitude de visiter ses chevaux, tous les jours, à six heures du soir; le 17, au moment où il allait entrer dans ses écuries, un coup de feu est parti d'un jardin voisin; atteint de deux balles dans la poitrine, quelques instants après il expira.

Mustapha-ben-Lais était, par son intelligence, sa droiture et son dévouement aux Français, l'un des hommes les plus propres à contribuer au maintien de notre domination en Algérie et à la fusion des affections et des intérêts entre les deux peuples. Sa mort est donc un malheur au point de vue de l'intérêt général. C'est de plus une perte cruelle pour ses amis nombreux et dévoués, et chez les Musulmans, et chez les Français, il y a lieu d'en poursuivre activement les auteurs. Nous avons confiance dans l'énergie de nos gouvernants, et nous espérons qu'un exemple éclatant viendra venger enfin le meurtre de six de nos caïds resté jusqu'à ce jour impuni.

Le 17, Alger présentait un spectacle inaccoutumé; les rues de Châtres, Bab-Azoun, le faubourg, étaient littéralement encombrés d'une foule énorme d'Arabes; il en était venu de tous les points de l'Algérie: Biskris, Mozabites, Arabes de la plaine et de la montagne, fantassins, cavaliers, se rendaient au marabout de Sidi-Mohammed-Kobrin (l'homme aux deux tombeaux).

Le goum des Beni-Khelil commandé par le caïd Ahmed-ben-Kadour, était en tête, précédé d'immenses drapeaux et d'une nombreuse musique arabe.

Après avoir visité le saint tombeau et demandé à Allah une pluie abondante, le goum a exécuté une brillante fantasia.

Le général Marey a quitté Médéah avec une colonne, pour rayonner dans le sud-est de la province de Tittery. Le lieutenant-colonel Carbuccia a pris le commandement de la place.

Les convois partis pour Aumalesont parvenus à leur destination. Partout dans notre province règnent l'ordre et la tranquillité.

### Chronique.

Lyon, que le régime déchu voyait morne et taciturne, manifeste maintenant son enthousiasme par des fêtes continuelles. Hier, la rive gauche de la Saône inaugurait à son tour les arbres de la liberté, pendant magnifiquement de la fête de la rive droite. Celle-ci a vu comme la précédente s'agiter une multitude infinie de drapeaux dans toute l'île que forment le Rhône et la Saône, depuis Bellecour jusque sur la place des Terreaux. Aux pieds de chaque arbre planté dans cet espace se dressait une tribune destinée aux orateurs. La place des Célestins se faisait pourtant remarquer par une décoration particulière. En face des Variétés on avait élevé avec des décors de théâtres une espèce d'arc-de-triomphe d'où partaient des guirlandes de rameaux qui entouraient la place et les quatre arbres plantés à chacun de ses coins. Des poteaux surmontés en vieilles armures, en faisaient un véritable champ-clos, qui semblait n'attendre que nos anciens chevaliers tout bardés de fer. Près de la porte d'entrée du théâtre s'élevait un grand orchestre où ont été joués nos airs patriotiques par les artistes des théâtres lyonnais. A quatre heures, les délégations de la garde nationale, des dragons et quelques militaires sans armes, se sont rendus sur la place. Les musiques réunies ont exécuté quelques airs. Les jeunes choristes du Grand-Théâtre, en robe blanche avec une écharpe tricolore en sautoir, ont chanté du haut du balcon quelques strophes de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ*. Plusieurs discours ont été prononcés. Au pied de chaque arbre dans les autres quartiers de la ville, des discours et des chants ont pareillement eu lieu. Plusieurs collations préparées réunissaient les citoyens et l'armée; l'ensemble était partout admirable. Le soir, illumination complète des rues pavées. L'effet produit par ce jeu de lumières, de drapeaux et de personnes se mouvant en tous sens ne peut se décrire; c'était réellement grandiose. Quelques officiers de la garde nationale, réunis en peloton à la tête d'une compagnie, ont crié en brandissant leur sabre: *Vive le peuple!*

Le quai de Retz, illuminé parmi ses arbres avec des verres aux couleurs nationales, était superbe vu du pont Morand.

Nous ne saurions recommander trop de précautions à ceux qui dans ces fêtes se donnent le plaisir de tirer des coups de fusil. Hier, une balle laissée dans la cartouche est entrée dans un appartement du quai de la Liberté et a cassé une vitre. Si quelqu'un se fût trouvé là, il l'eût reçue en pleine poitrine.

Un travailleur du chantier de Miribel a eu, avant-hier, la cuisse cassée par un éboulement de terrain.

Une femme d'une maison publique a eu aussi la jambe cassée d'un coup de pied que lui a donné un homme qui s'était pris de querelle avec elle dans cet établissement.

— Un accident déplorable a eu lieu à la Grand'Combe; dans la mine de Fournier, pendant la nuit du 23 avril dernier.

Il existe dans le voisinage du plan incliné de Fournier plusieurs chantiers abandonnés depuis long-temps et par suite pleins de gaz. Un ouvrier pris de vin entra dans un de ces chantiers, crut pouvoir s'endormir en laissant sa lampe allumée près de lui; l'explosion du gaz a eu lieu peu de temps après, sans qu'on puisse se rendre complètement compte de la cause qui l'a déterminée. On pense que l'ouvrier, dans son sommeil, aura renversé la lampe, et que la flamme, après avoir échauffé le grillage, sera parvenue à le traverser sans rien perdre de sa chaleur.

Le nombre des victimes de cet accident s'élève à dix personnes, dont cinq ont été tuées sur le coup et cinq autres très grièvement blessées et avec peu d'espoir de guérison.

On attribue généralement cet événement à la négligence qui a été apportée par la compagnie à exécuter les mesures prescrites par l'arrêté préfectoral du 10 décembre 1847.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain*:

« M. Petetin, commissaire-général, a traversé la ville de Bourg se rendant à Paris.

— Le commissaire de la République pour la Loire-Inférieure, citoyen Maunoury, vient, sur de nombreux rapports qui lui sont parvenus, et qui accusent une présomption grave que la liberté des élections législatives a été entravée, dans presque toutes les localités rurales, par des manœuvres coupables, d'ordonner une enquête administrative, pour mettre l'assemblée nationale à même d'apprécier la sincérité de l'élection et de statuer.

— On écrit de Nismes, le 2 mai:

« La cour d'appel a évoqué l'instruction sur les troubles récents de notre localité; son arrêt rendu, toutes les chambres assemblées, a nommé M. le président Thourel pour informer sur tous les crimes et délits commis dans les journées des 27 et 28 avril. »

— La cour d'appel d'Aix, chambres réunies, vient d'évoquer, sur la réquisition de M. le procureur-général Courrent, la connaissance du complot attribué à plusieurs membres du club de la Montagne. M. Lerouge, président de la chambre des mises en accusation, et M. Euzières, conseiller, ont été nommés commissaires. Ces deux magistrats auxquels s'est joint M. Courrent, qui déploie autant de zèle que de fermeté dans l'exercice de ses hautes fonctions, sont venus avant-hier à Marseille pour procéder à l'instruction de l'affaire.

AVIS ADMINISTRATIF. — Le commissaire-général du gouvernement provisoire chargé de l'administration du département du Rhône, donne avis que, par acte en date du 22 février 1848, il a acquis moyennant le prix de 195 f. 30 c. une superficie de 332 mètres carrés de terrain nécessaire à l'établissement de la route nationale n° 6, dans la traverse de Lissieu et appartenant:

- 1° A la dame Marie Garet, veuve du sieur Jean Boissié;
- 2° Au sieur Gabriel-Alexandre Boissié;
- 3° Au sieur Joseph-Jules Boissié;
- 4° A la dame Louise Boissié, épouse du sieur Ninot, tous domiciliés à Lyon.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 pour purger les hypothèques qui peuvent exister sur le terrain dont il s'agit.

Fait à Lyon, le 3 mai 1848.

Pour le commissaire-général dans le département du Rhône:  
Le secrétaire-général délégué, Signé: MOURAUD.

Pour copie conforme:

Le secrétaire-général du département, MOURAUD.

Condition des soies du 4 mai. — Ouvrées, 38 ballots. Grèges, 4 ballots. Dernier numéro, 133.

### Spectacles du 5 mai 1848.

GRAND THÉÂTRE. (Prix réduits.) — La Mort de Kléber, mimodrame. — Le Châlet, opéra-comique. — Les Meuniers, ballet.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Cocarde Tricolore, ou la Prise d'Alger, drame-vaudeville. — Le Marquis de Lauzun, vaudeville. — France et Savoie, ou le Pont de Beauvoisin, vaudeville.

### Nouvelles diverses.

Vendredi 28 avril, un accident déplorable est venu attrister la population de Pamiers (Ariège), pendant qu'elle préparait une ovation au citoyen Vignes, porté à la députation par les suffrages de ses concitoyens.

La garde nationale, musique en tête et suivie d'une foule nombreuse, faisait éclater sa joie et saluait par une détonation l'arrivée du nouvel élu, lorsqu'on voit tomber dans ses rangs un garde national percé d'une balle.

La victime de cette imprudence ou de ce crime s'appelle Benazet dit Siousset. On dit que des intentions criminelles ont dirigé le coup de feu, que le coupable est arrêté et qu'on a trouvé sur lui un pistolet.

— La congrégation de l'Inquisition à Rome vient de rendre un décret par lequel elle met à l'index six ouvrages qui sont tous en français et dont voici le titre:

- 1° *Allemagne et Italie, philosophie et poésie*, par Edgard Quinet;
- 2° *Ou l'Eglise ou l'Etat*, par F. Génin;
- 3° *Alloim ou les Dieux de Moïse*, par P. Lacoror;
- 4° *Adresse au pape Pie IX sur la nécessité d'une réforme religieuse*, par l'abbé C. Thion;
- 5° *L'Eglise officielle et le Messianisme, l'Eglise et le Messie*, par Adam Mickiewicz;
- 6° *Le Déluge, considérations géologiques et historiques sur les derniers cataclysmes du globe*, par Frédéric Klée.

Le décret qui interdit aux fidèles de tous les pays la lectures de tous ces ouvrages, est signé par le célèbre cardinal Angelo Mai.

### Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

FRIBOURG, 30 avril. — L'aristocratie est anéantie, le clergé humilié; le peuple commence à sentir les étincelles électriques qui frappent chaque jour ses paupières. La session législative va s'ouvrir demain; de nombreux projets de loi vont lui être soumis, grâce à l'inépuisable activité de notre conseil d'état. Les grandes questions politiques sont donc chez nous, sinon résolues, au moins en voie de l'être. Restent les questions sociales, bien plus sérieuses. A travers le cliquant des fêtes patriotiques apparaît toujours une ombre funèbre, menaçante, inamovible: c'est le spectre du prolétariat. Les chefs des travaux publics voient tous les jours passer sous leurs yeux des douleurs dont le spectacle est fait pour épouvanter. Au sein d'une population qui ne compte pas dix mille âmes se trouvent près de 400 ouvriers sans travail. C'est à n'y pas croire.

On s'occupe d'administration et surtout de l'instruction publique si long-temps négligée: c'est bien. Mais avant que cette instruction soit acquise, avant qu'elle ait porté ses fruits, il faut manger, et on a beau dire, pour vivre de la vie de l'intelligence, il faut du pain. Ventre affamé n'a point d'oreilles.

Si les finances de l'Etat ont été complètement absorbées par le Sonder-

bund, il ne s'ensuit qu'on ne puisse rien lui demander. Nous demandons avant tout des hommes capables de reconnaître la situation, de remonter jusqu'à la cause du mal, et qui veuillent s'occuper du remède. Le mendiant ne comprend rien à cette fraternité qui le laisse croupir dans la misère. On dirait qu'on se plaît à fermer les yeux sur les souffrances du peuple, à se boucher les oreilles pour ne point entendre les gémissements.

NEUCHÂTEL. — La nouvelle constitution de Neuchâtel a été acceptée par le peuple, à la votation de dimanche, à une majorité de 1,418 voix. Le nombre des votants était de 10,208. Une majorité de 808 voix s'est aussi prononcée en faveur du maintien de l'assemblée constituante actuelle comme premier grand-conseil.

VAUD. — Mardi 25 avril, un détachement d'une quarantaine de volontaires vaudois, cédant à une légitime impatience, est parti de Lausanne pour la Lombardie; la plupart convenablement armés. La majeure partie de cette petite troupe est montée sur le bateau à vapeur à Ouchy, et là elle a rejoint une colonne de patriotes italiens venant de France et se dirigeant aussi sur la Lombardie. Ceux-ci ont accueilli nos jeunes Vaudois avec le plus vif enthousiasme, et immédiatement les soldats citoyens des deux nations ont fait connaissance et fraternisé à l'ombre du drapeau tricolore italien qui flottait sur le pont du bâtiment.

Tout nous fait croire que ce détachement n'est qu'une petite avant-garde d'un corps plus ou moins considérable.

BALE-CAMPAGNE. — Hecker est arrivé à Liestal avec son fidèle aide-camp Schöninger. Il a demandé asile au gouvernement et il en a reçu les meilleures assurances. Hecker, dit le correspondant, a un extérieur martial; il est homme d'action et à convictions fortes. Il s'est retiré à Muttenz; on ne pense pas qu'il fera un long séjour parmi nous.

THURGOVIE. — L'heure des convents paraît avoir aussi sonné en Thurgovie. Le département de l'intérieur vient de présenter au grand conseil un contre-projet ainsi conçu:

« L'abbaye des chanoines réguliers de Kreuzlingen, les convents d'hommes de Fischingen, Uttingen, celui des capucins près de Frauenfeld, ceux des femmes de Danikon et de Feldbach sont supprimés; leurs biens passeront au domaine de l'Etat pour être employés au profit de l'église, des écoles et des pauvres. »

VALAIS. — Les restes du Sonderbund s'agitent encore dans quelques cantons. On a, entre autres, tenté de provoquer des désordres à Monthey, le 26 avril, jour de foire. Un homme tristement célèbre par ses exploits sanglants contre les libéraux, Pierre Jardinier, a fait feu sur les gendarmes, tandis que trois de ses neveux criaient: *Vive le Sonderbund!* La tentative a échoué. L'armurier Jardinier a été arrêté et enfermé au château. « Une procédure s'instruit contre cet homme dangereux, dit le *Journal du Valais*. On a trouvé sur cet individu un second pistolet chargé à quatre coups et un petit sac de cartouches à balles. »

SICILE.

Une division a éclaté immédiatement après la décision du parlement sicilien relative à la complète séparation des deux pays. Ce fait est attesté dans une pièce officielle émanée de Romeo, l'intrépide chef des Calabres, et l'un des plus héroïques martyrs de la révolution napolitaine. Dès que le décret du parlement de Palerme fut connu, le gouvernement de Naples protesta avec énergie contre cet acte illégal et envoya Romeo en Sicile.

Voici le rapport que cet illustre défenseur des libertés italiennes vient d'adresser au cabinet napolitain:

« A mon arrivée en Sicile, j'ai trouvé les choses différemment de ce que je croyais: Messine, Syracuse et tout le littoral de ce côté du Phare ont protesté contre la décision du parlement de Palerme et ont accepté la constitution du 29 janvier.

« Plusieurs bataillons des différents corps qui étaient en Calabre sont arrivés à Messine et fraternisent avec les Messinois; on a résolu de marcher sur Palerme. Si les Palermitains ne veulent pas se soumettre à attendre ce qui sera décidé dans les chambres à leur ouverture, nous les attaquerons. »

Signé: ROMEO.

ESPAGNE.

*El Siglo*, journal progressiste espagnol, parle d'un prochain décret relatif à la dissolution des cortès, et en même temps il annonce d'autres mesures très importantes auxquelles le ministère se serait décidé. Ce serait de rendre quelque liberté à la presse et de proclamer une amnistie générale.

Nous désirons que ces nouvelles du *Siglo* se confirment, et que l'Espagne échappe enfin à cette alourdissante tyrannie qui pèse sur elle depuis la dernière émeute de Madrid; mais il ne nous paraît guère possible que le ministère actuel, non-seulement veuille, mais même puisse accomplir de semblables mesures, si antipathiques à sa nature même.

— On écrit de Madrid, le 28 avril:

« Il est arrivé hier un courrier de cabinet à la légation anglaise. Ce courrier, qui vient de Londres, est, dit-on, porteur d'une dépêche de lord Palmerston approuvant complètement la conduite et les actes diplomatiques de M. Bulwer; telle est du moins la version qui circule généralement. On dit que M. Bulwer doit communiquer aujourd'hui au duc de Soto-Mayor la dépêche officielle de son gouvernement.

« Le bruit a couru aujourd'hui qu'une conspiration, sur le point d'éclater, avait été découverte par le chef politique. De nombreuses arrestations ont été faites et des dépôts d'armes et de munitions saisis. »

— A Valence, un *pronunciamiento* progressiste devait avoir lieu le 24; mais les autorités s'y sont opposées, et le *pronunciamiento* a échoué. Quarante armes de toute espèce ont été saisies.

Les patriotes de Saragosse, ne pouvant faire leur *pronunciamiento* dans cette ville, devaient se diriger sur Hecho et Anzo, de concert avec les patriotes émigrés en France et les contrebandiers de ces deux villages. Nous ne savons rien de bien positif, le *Siglo* et l'*Eco del Comercio* n'étant pas arrivés.

— Une correspondance de Barcelonne, à la date du 22, dit que la position de cette province devient chaque jour plus critique. Les carlistes reçoivent tous les jours de nouveaux renforts; un bataillon de 400 hommes s'organise maintenant à Saint-Laurent-de-Cerdans.

Les chefs carlistes en campagne sont Masgoret, Marsal, Boquica, Estartus, Juban, Pio, Torres et Montlin.

La bourse est toujours à la baisse.

— Une correspondance de Barcelonne du 25 avril dit que le dernier décret de Madrid sur la validation des grades pour tous ceux qui ont servi sous don Carlos n'a pas trouvé d'écho dans cette ville. Aucun carliste ne s'est présenté pour y être compris; ils partent tous les jours pour rejoindre ceux qui combattent pour la cause de Charles VI. Il en est de même des progressistes qui quittent tous les jours les villes pour aller rejoindre les républicains qui sont en campagne, combinant leurs opérations militaires avec les carlistes contre l'ennemi commun.

De Gérone, de Manresa et de Tarragon, on a demandé des renforts au général Pavia, qui n'ose pas se démunir d'un soldat, tant il a peur d'un *pronunciamiento* à Barcelonne. Malgré les troupes, le mouvement ne tardera pas à éclater.

PORTUGAL.

On écrit de Lisbonne au *Morning Post* du 29 avril:

« Les violences commises contre des sujets français et le style des organes du gouvernement vis-à-vis de la République française pourront bientôt appeler dans le Tage des forces navales françaises. On n'attend qu'une menace de la France pour faire éclater un mouvement énergique contre dona Maria, qui pourrait bien alors aller faire son tour de Londres. M. Maurin, Français, qui tient un établissement lithographique à Calçada da Coimbra, vis-à-vis la caserne d'un des bataillons nationaux, ayant exposé dans sa montre quelques ouvrages de M. Galomba, un des chefs du peuple pendant la dernière lutte, a vu sa boutique envahie brusquement; il a été insulté par des officiers et soldats de ce bataillon qui menaçaient de tout briser chez lui.

« MM. Laurie et Valet ont été assaillis et insultés dans les rues de Lisbonne, le premier par quelques sergents du bataillon national sous les ordres de M. Falcar, et le deuxième par deux constables de paroisse. M. Grou, autre Français, a été attaqué à Coimbra par un officier et quelques soldats de la ligne.

« Dans une discussion récente à la chambre des pairs, on a appelé l'attention sur la conduite de la garde municipale le jour de l'anniversaire de la naissance de dona Maria. Il a été constaté que cette garde, en état d'ivresse, avait parcouru les rues en criant: *Vive la reine! Vive la charte! A bas la patula! Mort à la patula!* (La *patula* est une expression qui s'entend de la grande majorité de la nation.)

Le marquis de Loulé a déclaré qu'il se faisait honneur d'appartenir à la patula. Les membres libéraux en ont dit autant. Le comte de Taipa a dit que patula signifiait tout ce qui était opposé à la politique des Cabral. Le comte de Thomar a été déconcerté par toutes ces explications qui allaient à son adresse. Ferdinand de Cobourg se réjouit fort à l'idée d'être commandant en chef, surtout en considération des émoluments qu'il compte bien toucher. Il ne fera pas même grâce des rations quotidiennes allouées pour ses chevaux. Les ministres l'ont vainement engagé à garder le grade, mais à renoncer aux émoluments, il y tient. Saldanha a, dit-on, gagné quelques-uns de ses amis dans la chambre des députés, et l'on tâchera de faire abolir le grade.

Dona Maria a fini par s'arranger avec ses fournisseurs; elle est venue de payer tant par mois. Une revendueuse à la toilette est chargée de vendre tout ce qui ne plaît pas à la reine dans les articles demandés qu'elle reçoit de Paris; il se fait au palais un très grand commerce de ce genre, attendu qu'étant mal payés, les gens de la reine cherchent à faire argent de tout. Dona Maria fait venir de Paris sa chaussure, ses gants, ses rubans, ses robes et une foule d'autres choses. Ce dont elle ne veut pas, elle le fait brocanter.

#### PRUSSE.

**KROTOSCHIN, 23 avril.** — Hier, un combat sanglant a eu lieu entre les troupes prussiennes et les polonais armés de faux de la ville d'Adelnaud. Le combat a duré cinq heures. Un armistice d'une demi-heure a été accordé, et, à l'expiration de ce délai, la lutte recommença. La victoire resta aux troupes prussiennes, qui avaient reçu des renforts d'Ostrawo. 106 Polonais ont été tués et 80 blessés. 4,000 Polonais armés de faux combattaient contre 100 chasseurs prussiens.

**BRESLAU, 22 avril.** — Une lettre du commissaire aulique de Cracovie, adressée au président de la Silésie, lui annonce qu'à l'avenir l'entrée des Polonais à Cracovie et en Gallicie sera repoussée par la force.

**DU BRISGAU, 28 avril.** — Les Wurtembergeois ont eu hier une rencontre avec des corps francs près d'Ordenau. Ils leur ont pris deux canons et une voiture chargée de vivres et d'une pharmacie ainsi que beaucoup d'armes.

On assure que les ouvriers allemands qui ont passé le Rhin sont retournés en Suisse ou en Alsace. Les autorités de Bâle et celles de Huningue ont saisi un grand nombre de fusils appartenant aux corps francs. Leurs chefs principaux, Hecker, Heinze Doll et Willich, se trouvent, dit-on, à Huningue.

L'arrestation de Langsdorf ne se confirme pas.

**RENSBOURG, 26 avril.** — Nous apprenons d'une source digne de foi qu'un bataillon prussien est entré dans Eckernförde. On est enchanté ici de la prise de Schleswig et de Flensburg par les Prussiens.

**SCHLESWIG, 27 avril.** — Apeurade est occupé par les Allemands. On ne sait pas précisément où sont restés les Danois. On dit qu'une partie s'est rendue à Sonderbund par Suxderwits, qu'une autre partie s'est embarquée, enfin que le reste s'est retiré vers le Nord.

#### DANEMARK.

**COPENHAGUE, 25 avril.** — Le 18, on a commencé à mettre l'embarco sur les navires prussiens et à les capturer en mer. 50 navires prussiens, la plupart chargés de bois, ont été amenés de la Baltique; 14 ou 16 navires arrivent d'Elseleur. Ils ont à bord de riches cargaisons des Indes-Orientales et de Bordeaux. Chaque jour leur nombre augmente. Bientôt le pavillon prussien disparaîtra de la mer.

#### HONGRIE.

**PESTE, 21 avril.** — Nous apprenons qu'une ambassade serbienne est arrivée ici pour offrir au gouvernement de remettre la Serbie et Belgrade sous la domination de la Hongrie.

#### POLOGNE.

On lit dans la *Gazette de Voss* du 28 avril : « L'empereur Nicolas est attendu à Varsovie, et l'on espère obtenir quelques concessions nouvelles pour la Pologne. Toutefois, on dit que trente propriétaires polonais qui s'étaient rendus en députation à Saint-Petersbourg ont été reçus par l'empereur, mais pendus ensuite par ordre de S. M. Rien ne confirme au reste cette étrange nouvelle. »

#### RUSSIE.

**SAINT-PETERSBOURG, 21 avril.** — L'exportation des espèces en or est défendue. Une grande quantité d'or avait été exportée.

Le Gérant responsable, E. MURAT.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhouements. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15; et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

#### Bourse de Paris du 3 mai 1848.

La baisse a continué aujourd'hui sur toutes les valeurs, et dans le premier moment elle a même eu une certaine importance; mais elle a été suivie d'une réaction en hausse qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse, mais qui cependant a laissé les cours au-dessous de ceux d'hier. Ainsi, le 5 0/0 a ouvert à 68; il est tombé à 67, et il a fermé à 63 25, en baisse de 75 centimes. Le 5 0/0 a ouvert à 45 50; il est tombé à 44 75, et il a fermé à 46, en baisse de 50 centimes. A terme, le 5 a baissé de 75 centimes et le 3 de 25 centimes.

L'escompte sur les bons du Trésor a remonté de 2 1/2 0/0.

	1er cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français.	45 30	46
Quatre pour cent français.	68	68 25
Quatre et demi pour cent.	62	62
Cinq pour cent français.	68	68 25
Quatre et demi pour cent belge.	62	62
Cinq pour cent belge (1842).	69	69 1/2
Récépissé Rothschild.	58 1/2	58 1/2
Cinq pour cent romain.	62	62
Cinq pour cent napolitain.	1595	1595
Banque de France.	1030	1030
Obligations de Paris.	32 1/2	32 1/2
Bons du Trésor.	32 1/2	32 1/2
Trois pour cent espagnol.	291 25	290 25
Banque belge.		
Saint-Germain.	410	410
Versailles (rive droite).	400	400
Versailles (rive gauche).	310	498 75
Paris à Orléans.	585	580
Paris à Rouen.	485	
Rouen au Havre.	195	
Avignon à Marseille.	80	83
Strasbourg à Bâle.	252 50	253
Orléans à Vierzon.	590	
Orléans à Bordeaux.	325	352 50
Chemin du Nord.	345	350
Paris à Strasbourg.	550	553
Tours à Nantes.	291 25	290 25
Paris à Lyon.		

#### Bourse de Lyon d'aujourd'hui 5 mai.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	505					
prime d. 10.						
Paris à Rouen.						
prime d. 10.						
Avignon à Marseille.						
prime d. 10.						
Orléans à Vierzon.						
prime d. 10.						
Chemin du Nord.						
prime d. 10.						
Paris à Lyon.	298 75					
prime d. 10.						
Mines de la Loire.	220					
prime d. 10.						

## L'ÉCONOMIE.

# CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES,

18, rue Laffitte,

## ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE.

### AUX SOUSCRIPTEURS DE L'ÉCONOMIE.

L'administration de l'Économie a l'honneur de porter à la connaissance de ses souscripteurs l'arrêté du gouvernement provisoire de la République, relatif aux établissements d'assurances sur la vie.

- « Le ministre des finances, membre du gouvernement provisoire, »  
 « Vu les ordonnances, etc., etc. »  
 « Considérant que les fonds versés par les familles pour être employés en rente sur l'Etat sont le fruit du travail et de l'épargne du peuple; qu'ils constituent un dépôt sacré placé sous la sauve-garde de l'honneur du pays et la garantie de la République; »  
 « Attendu qu'avant de statuer sur l'emploi définitif du capital des tontines, il y a lieu de pourvoir d'urgence au placement des arrérages et annuités journalièrement versées et perçues. — Après s'être entendu avec son collègue le ministre de l'agriculture et du commerce, »  
 « Le ministre des finances arrête : »  
 « Art. 1<sup>er</sup>. Le montant des arrérages et annuités à percevoir par les établissements tontiniers sera provisoirement versé au trésor public, sous la garantie de l'Etat. »  
 « Le capital de ces fonds s'augmentera d'un intérêt cumulé de 5 0/0 par an. »  
 « Art. 2. La commission de surveillance assurera, en ce qui la concerne, l'exécution du présent arrêté. »

Cette importante mesure, prise sur la demande des compagnies d'assurances sur la vie, présente d'immenses avantages dont il est essentiel de se bien pénétrer.

- 1<sup>o</sup> Elle consacre le caractère de dépôt inviolable aux versements de nos souscripteurs;
- 2<sup>o</sup> Elle soustrait le capital versé par les déposants aux fluctuations de la rente;
- 3<sup>o</sup> Elle porte à 5 0/0 l'intérêt de ces placements qui, sous le régime de la conversion en rente, n'était que de 4 0/0 environ.

Sont d'ailleurs maintenues toutes les clauses des statuts qui garantissent aux associations la propriété absolue du placement et interdisent aux directeurs l'usage personnel des fonds pour quelque cause que ce soit.

Nos établissements sont donc plus que jamais placés sous la surveillance et la garantie du gouvernement, sur le concours très prochain duquel nous avons lieu de compter pour en obtenir des facilités nouvelles en ce qui concerne la perception des annuités.

L'inspecteur-général, sous-directeur de l'Économie, à Lyon, 2, rue d'Algérie, HENRI PAYAN.

(2695)

## COPAHINE-MECE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Caillier, med. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers med. de Paris n'employent-ils plus que lui. Seul il guérit en 4 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne contient que 4 fr., c'est le véritablement moins cher DÉPOT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 145, et dans les meilleures pharmacies.

(1740)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31. — A SAINT-ÉTIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

## CAPSULES de RAQUIN

AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme infirmement supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes que'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Etude de M<sup>e</sup> Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16.

Il résulte d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, le 1<sup>er</sup> mai 1848, entre :

Le sieur Bender, négociant, demeurant à la Guillotière, cours Trocadero, 6;

Le sieur H. Desgautier, docteur-médecin, demeurant à Lyon, rue Saint-Dominique;

Françoise Gobert et C<sup>e</sup>, négociants, demeurant à Lyon, place Bellecour, et le sieur Gobert, agissant pour autoriser sa femme;

Le sieur Baudier, négociant, demeurant à la Guillotière, rue Masséna;

Que la société qui a existé entre les parties pour l'exploitation de brevet d'invention obtenu ou à obtenir pour la fabrication de corsets tissés, sans

couture, sous la raison sociale A. Bender, F. Gobert et C<sup>e</sup>, a été déclarée dissoute à dater du vingt avril dernier.

La liquidation a lieu provisoirement en commun. Lyon, le 3 mai 1848.

Signé Groz.

(4767)

## PASTILLES DE MINISTRE,

BONBON PECTORAL,

Composé de végétaux gommeux et calmants. Remède pour les irritations de l'estomac et de la poitrine. — Place Bellecour, 12. — 4 f. la boîte. (3461)

Dépôt chez

M. VERNET,

place des Terreaux, 13.

(7267)

## COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

### 4<sup>e</sup> versement de 25 francs.

Le conseil d'administration a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires que l'appel du 4<sup>e</sup> versement, suspendu momentanément en vue des projets de reprise des chemins de fer par l'Etat, doit être effectué sans retard.

Le conseil d'administration invite en conséquence MM. les actionnaires à faire ce versement de 25 fr., duquel seront déduits 5 fr. pour intérêts échus au 1<sup>er</sup> mars.

Les versements continueront à être reçus à Lyon, au bureau de la Compagnie, grande rue des Feuillants, 7, de dix heures à une heure. (2694)

## CHEMIN DE FER DE SAINT-ÉTIENNE A LYON.

### Service des Voyageurs à dater du 1<sup>er</sup> mai 1848.

#### DÉPARTS DE SAINT-ÉTIENNE

(A la station de Bérard).

- 1<sup>er</sup> train, à 6 heures du matin.
- 2<sup>e</sup> train, à 10 heures du matin.
- 3<sup>e</sup> train, à 2 heures du soir.
- 4<sup>e</sup> train, à 6 heures du soir.

#### DÉPARTS DE LYON

(A la station de Perrache).

- 1<sup>er</sup> train, à 6 heures 30 minutes du matin.
- 2<sup>e</sup> train, à 10 heures 30 minutes du matin.
- 3<sup>e</sup> train, à 2 heures 30 minutes du soir.
- 4<sup>e</sup> train, à 6 heures 30 minutes du soir.

Le service de nuit des voyageurs est supprimé à dater de la même époque.

#### DÉPARTS DES OMNIBUS DE LYON, A LA PLACE BELLECOUR.

- Pour le 1<sup>er</sup> train, à 6 heures du matin. Pour le 3<sup>e</sup> train, à 2 heures du soir.  
 Pour le 2<sup>e</sup> train, à 10 heures du matin. Pour le 4<sup>e</sup> train, à 6 heures du soir. (2693)

## HYGIÈNE DE LA BOUCHE.

PROPRIÉTÉS DE L'EAU et de la POUDRE DENTIFRICES de QUININE à BASE de QUININE et de MAGNÉSIE, composées par PAUL GAGE, pharmacien, rue de Grenelle-Saint-Germain, 43, à Paris.

Les hommes de science sont tous d'accord aujourd'hui pour reconnaître que les maladies des gencives, les altérations des dents, la carie surtout et la perte de l'émail, doivent être attribuées à UN PRINCIPE ACIDE qui se forme spontanément dans les humeurs de la bouche, notamment dans la salive. — En neutralisant ce principe acide, on détruit la cause des cruelles maladies de la bouche; c'est à cela que s'est étudié M. PAUL GAGE, lorsqu'il a associé LA QUININE à LA MAGNÉSIE, pour composer, avec les PRINCIPES ACTIFS des plantes anti-scorbutiques, le chlorure et les essences les plus suaves, les DENTIFRICES DE QUININE. Il ne craint pas d'avancer que ces dentifrices, dont il a banni avec soin toutes les substances minérales, doivent être employés de préférence à tous autres par les personnes qui tiennent à conserver leurs dents, par celles qui fument et celles dont la bouche exhale une odeur désagréable ou fétide. En effet, ces dentifrices doivent au chlorure, à la magnésie, et aux essences anti-puantes qu'ils contiennent, la propriété de détruire les plus mauvaises odeurs de la bouche, même celle du cigare, et de laisser à la place une fraîcheur et un parfum délicieux. Ils doivent à ces mêmes substances, en même temps qu'à la quinine et aux principes actifs des plantes anti-scorbutiques, la propriété de détruire le tartre et l'enduit muqueux qui salissent les dents, et d'arrêter la carie, si elle a commencé ses ravages. Pour atteindre ce but, il faut en user AU MOINS deux fois par jour, le matin et le soir, de la manière indiquée. Les personnes qui veulent corriger l'odeur du cigare ou la mauvaise haleine doivent doubler ou même tripler la dose d'Eau de Quinine, dans un demi-verre d'eau, et se gargariser plusieurs fois de suite. Les dents creuses n'exhalent aucune mauvaise odeur si on a soin d'y introduire tous les jours un petit tampon de coton imbibé de cette eau pure.

Si une dent creuse fait souffrir, il faut y introduire un petit tampon de coton imprégné de BAUME DE QUININE. Ce baume calme à l'instant la douleur la plus vive; il a une odeur agréable, et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Les DENTIFRICES DE QUININE se trouvent à la pharmacie de PAUL GAGE, rue de Grenelle-Saint-Germain, 43, à Paris. — Dépôt à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département. — Boîtes et flacons à 5 fr. et 4 fr. 50 c. (7646)

## CONSTIPATION DÉTRUITE

complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bonbons rafraichissants de Duvigneau, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. — A Paris, rue Richelieu, 66. — Dépôt à Lyon chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (6769-8491)

**MAISON DE CAMPAGNE.** A louer, Maison de jouissance de la promenade dans un joli clos, salle d'ombrage, bois, terrasse ayant vue sur la Saône, etc., etc., rue Montauban, n° 40, à dix minutes des Terreaux. S'y adresser. (1938)

**AVIS.** A dater du 3 mai, on recevra les chevaux au vert au domaine de la Part-Dieu, à la Guillotière. S'y adresser. (1939)

Dans l'Etablissement agricole de Surville, près Saint-Jean-de-Dieu, à Sain-Fonds, il se trouve deux étalons perchons départementaux pour l'amélioration de la race chevaline. On y tient aussi pension de chevaux pour le vert et pour le sec. (1928)

## PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infallible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poulallerie, 19.